

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212002471-20220328-22-031-AFF-MAR-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/03/2022

Publication : 30/03/2022

Pour l'autorité compétente par délégation



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE
PORTO-VECCHIO

N° 22/031/AFF MAR

SÉANCE DU 28 MARS 2022

OBJET : AFFAIRES MARITIMES

Abonnement application mobile « Les Ports de Corse » - Demande de financement.

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-huit du mois de mars à 17 h 30, le Conseil Municipal de la Commune de PORTO-VECCHIO, régulièrement convoqué le 21 mars 2022 s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Christophe ANGELINI, Maire.

Etaient présents : Jean-Christophe ANGELINI ; Michel GIRASCHI ; Emmanuelle GIRASCHI ; Pierre-Olivier MILANINI ; Dumenica VERDONI ; Jacky AGOSTINI ; Véronique FILIPPI ; Gérard CESARI ; Jeanne STROMBONI ; Nathalie MAISETTI ; Claire ROCCA SERRA ; Stéphane CASTELLI ; Nathalie CASTELLI ; Antoine LASTRAJOLI ; Santina FERRACCI ; Vincent GAMBINI ; Camille de ROCCA SERRA ; Georges MELA ; Florence VALLI.

Absents : Nathalie APOSTOLATOS ; Jean-Claude TAFANI ; Janine ZANNINI ; Paule COLONNA CESARI ; Marie-Luce SAULI ; Marie-Antoinette FERRACCI ; Didier LORENZINI ; Grégory SUSINI ; Petru VESPERINI ; Ange Paul VACCA ; Marie-Antoinette CUCCHI ; Joseph TAFANI ; Christiane REVEST ; Etienne CESARI.

Avaient donné procuration : Janine ZANNINI à Gérard CESARI ; Paule COLONNA CESARI à Jeanne STROMBONI ; Marie-Luce SAULI à Véronique FILIPPI ; Marie-Antoinette FERRACCI à Santina FERRACCI ; Didier LORENZINI à Claire ROCCA SERRA ; Grégory SUSINI à Vincent GAMBINI ; Petru VESPERINI à Michel GIRASCHI ; Ange Paul VACCA à Antoine LASTRAJOLI ; Christiane REVEST à Florence VALLI ; Etienne CESARI à Georges MELA.

Il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil.

Monsieur Vincent GAMBINI ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Le Maire soumet au Conseil Municipal le rapport suivant.

A l'instar de la politique de développement durable portée par la Commune, le Port de Plaisance et de Pêche de Portivechju est engagé dans une démarche d'excellence environnementale.

Cette exemplarité environnementale s'entend, d'une part, dans l'engagement que la Commune porte dans son pilotage de la zone NATURA 2000 FR9402010 « *Baie de Stagnolu, Golfu di Sognu, Golfe de Portivechju* », et d'autre part, dans la conception même du projet d'extension du port municipal.

Cet objectif impose la mise en place d'actions concrètes concernant notamment l'acquisition d'équipements, la mise en place d'une politique d'économie d'énergies, la formation et également la sensibilisation environnementale des usagers.

A cet égard, ce dernier point mérite l'utilisation de canaux de communication novateurs, partagés par les acteurs de l'île et c'est pourquoi la mise en place d'une application régionale est une solution nécessaire à l'ère du numérique. Cette ambition est celle de l'application mobile « *Les Ports de Corse* ».

Dans le cadre du fonctionnement de cette application, il sera donné aux collectivités l'opportunité d'y intégrer :

- une page d'accueil comprenant la description du port avec les éléments clés ainsi qu'une photo ;
- des informations pratiques (coordonnées GPS, contacts...)
- des détails sur les services portuaires ;
- les tarifs ;
- les contacts utiles ;
- une rubrique « *les questions fréquentes* » ;
- une partie réservation en lien avec le site ResaportCorse (centrale de réservation des ports de plaisance de Corse) ;
- une partie permettant de mettre en lumière le patrimoine à proximité ;
- une partie « réglementation » (arrêtés en vigueur, règlement de police, COVID...)
- la météo en direct ;
- une partie où les événements de la Commune/port apparaîtront ;
- un kit de communication pour avertir les plaisanciers de la création de cette application.

La partie environnementale sera riche et présente en filigrane dans tous les sous menus de l'application et du site internet afin d'être certain que l'objectif de sensibilisation soit atteint.

Ainsi la sensibilisation environnementale sera composée des composantes suivantes :

- une partie « *informations pratiques* » dans laquelle le plaisancier sera informé de la démarche à suivre en cas de pollution visuelle ;
- un plan du port interactif dans lequel les infrastructures essentielles à une bonne gestion des déchets apparaîtront (poubelles de tri, pompe à eaux usées, aire de carénage, sanitaires ...)
- lien vers l'application DONIA qui fournit des cartes des écosystèmes marins extrêmement précises qui permettent ainsi d'ancrer en dehors des herbiers sous-marins, dans le respect de la loi ;
- une partie sur les bonnes pratiques dans le port : utilisation de la micro déchèterie, pistolet à eau obligatoire ... ;
- une partie sur les bonnes pratiques en mer : lien vers le film de l'impact des ancrages, lien vers les différents arrêtés ... ;
- lien vers le site de l'Office de l'Environnement de la Corse (OEC) ;
- lien vers les cartographies rappelant la réglementation liée à la pêche de loisir ;
- envoi de notifications pour sensibiliser de façon dynamique les plaisanciers.

Il demeure essentiel de rappeler néanmoins que l'abonnement à cette application n'obère pas les choix techniques et applicatifs inhérents aux nouvelles infrastructures portuaires à venir (gestion dynamique des places, facturation, ...).

Le coût total prévisionnel de cette opération s'élève à 10.000,00 € HT soit 12.000,00 € TTC, réparti comme suit :

Postes	Charges	Calendrier prévisionnel de réalisation
Application « Les Ports de Corse »	10.000,00 € HT	Juin 2022
Total	12.000,00 € TTC	

Ainsi, il est proposé au Conseil Municipal d'adhérer à ce projet d'application régionale portuaire et de valider le plan de financement suivant :

Désignation	Taux	Montants €
Rappel dépense éligible totale TTC	100,00%	12.000,00
Collectivité de Corse - Office de l'Environnement de la Corse	70,00 %	8.400,00
Total aides financières	70,00 %	8.400,00
Part communale TTC	30,00 %	3.600,00
Opération TTC		12.000,00

Le Conseil Municipal,

Où le rapport ci-dessus,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis favorable de la commission des Finances, de l'Administration Générale, du Personnel et des Affaires Maritimes du 25 mars 2022,

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE

ARTICLE 1 : d'approuver le projet d'adhésion à l'application mobile « Les Ports de Corse » couplée à un site dédié à vocation de sensibilisation environnementale.

ARTICLE 2 : d'approuver le plan de financement de l'opération visée à l'article 1 telle qu'indiqué ci-dessous :

Désignation	Taux	Montants €
Rappel dépense éligible totale TTC	100,00%	12.000,00
Collectivité de Corse - Office de l'Environnement de la Corse	70,00 %	8.400,00
Total aides financières	70,00 %	8.400,00
Part communale TTC	30,00 %	3.600,00
Opération TTC		12.000,00

ARTICLE 3 : d'autoriser le Maire à solliciter les partenaires financiers de la Commune pour l'octroi de subventions aux taux qui y sont indiqués.

ARTICLE 4 : d'autoriser le Maire à entreprendre toute démarche, et à signer tout document utile au financement et à la réalisation de cette opération.

ARTICLE 5 : Les crédits de recettes et de dépenses afférents feront l'objet des inscriptions budgétaires nécessaires aux imputations correspondantes.

La présente proposition mise aux voix est adoptée :

Nombre de membres en exercice	33
Nombre de membres présents	19
Nombre de procurations	10
Nombre de suffrages exprimés	29
Votes : pour	
dont procurations	
contre	
dont procurations	
abstention	
dont procurations	
unanimité	X

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME,
LE MAIRE,

